

# Covid-19

## Mesures sanitaires pour les ensembles de musique

### 4 REGLES D'OR

#### 1. DISTANCIATION

- 1 m à 1,5m minimum autour des chanteurs et des musiciens

#### 2. AERATION

- Privilégier la pratique en extérieur
- Assurer une bonne aération d'un local intérieur

#### 3. DUREE

- Limiter la durée d'une répétition ou d'une prestation à 75 minutes
- A défaut, aérer la pièce 10-15 minutes au bout de 75 minutes

#### 4. MASQUE

- port du masque obligatoire pour l'instant – mesure évolutive

service musique

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

1 bis quai Saint-Thomas – BP 80022 – 67081 Strasbourg cedex

03 88 25 90 37 / [musique@uepal.fr](mailto:musique@uepal.fr) [www.uepal.fr](http://www.uepal.fr)



